

Paris, le 15 avril 2020

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**

Information Coronavirus n°30

Les crèches, les écoles, les collèges et les lycées rouvriront progressivement à partir du 11 mai 2020.

La reprise scolaire est guidée par un objectif de justice sociale : l'enseignement à distance dont les enseignants se sont emparés de façon remarquable accroît néanmoins le danger d'un décrochage scolaire des élèves les plus défavorisés socialement, ce qu'il faut éviter.

Cette reprise ne se fera cependant pas au prix de la santé : le retour des élèves, des enseignants et de l'ensemble des personnels administratifs et techniques se fera dans les écoles dans le respect des impératifs et des règles de sécurité sanitaire.

M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse travaille en ce moment aux scénarios les plus pertinents de reprise, en lien avec les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves.

La présentation détaillée du plan de reprise des écoles et des établissements sera précisée après deux semaines de travail dans le cadre de la présentation générale des modalités de déconfinement.

Le gouvernement n'est pas encore en mesure de donner des conditions claires sur la réouverture des écoles, mais insiste sur son caractère progressif. C'est à travers le dialogue avec les autorités sanitaires que certaines régions seront, par exemple, concernées avant d'autres.

Le Ministre a également annoncé hier que toutes les familles auront vocation à avoir un contact avec l'école ou l'établissement de l'élève avant le 11 mai prochain. Cela permettra d'envisager la reprise pour chaque élève et de différencier les cas.

Concernant les conditions sanitaires dans lesquelles les élèves retourneront à l'école, le Ministre a affirmé que les locaux seront nettoyés et tous les moyens déployés avec les collectivités locales pour protéger les enfants.

Les décisions annoncées sur les conditions du baccalauréat et du brevet du collège restent, quant à elles, inchangées : les deux examens nationaux seront obtenus sur le mode du contrôle continu.

La période de confinement peut exacerber les tensions familiales, de conflits ou mettre les parents en difficulté quant à leurs pratiques éducatives. **M. Adrien TAQUET, Secrétaire d'État auprès du Ministre des solidarités et de la santé, en lien avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), annonce un plan d'actions pour aider les parents :**

- **Un accueil de loisirs virtuel** avec des activités différentes chaque jour pour apprendre en famille tout en s'amusant : la CNAF a mis en ligne cet accueil sur monenfant.fr « **l'accueil de loisirs à la maison** » ;
- **Mobilisation d'un fonds exceptionnel de 500 000 euros** pour soutenir les projets associatifs et initiatives d'envergure nationale à destination des parents ;
- **Afin de centraliser l'ensemble des initiatives des acteurs du soutien à la parentalité et d'en faciliter l'accès aux parents**, différents vecteurs seront mobilisés :
 - **Le numéro vert COVID19 « 0800130000 »** : Ses écoutants pourront renvoyer sur des lignes d'écoute identifiées et actives via un annuaire classé par thématique ;
 - **Le site www.monenfant.fr**. Ce site fera désormais référence et réunira l'ensemble des informations utiles à destination des parents comme l'annuaire des services d'écoute, des fiches explicatives, des conseils pratiques, etc. Un renvoi systématique vers ce site sera fait à partir des autres sites nationaux régulièrement fréquentés par les familles.
- **Une fiche récapitulative dans chaque département à l'attention des parents** recensant les contact nationaux et locaux utiles (numéros d'urgences, plateformes téléphoniques, sites ressources). Rédigée dans chaque département, elle sera mise en ligne sur les sites des CAF et les sites institutionnels d'information locale.

Vous êtes chef d'entreprise, et vous rencontrez un problème avec l'une de vos banques, notamment en ce qui concerne le rééchelonnement des crédits bancaires, vous pouvez saisir le **médiateur du crédit de la Banque de France**.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur ce site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Le Gouvernement a demandé aux assureurs d'augmenter leur effort pour aider les entreprises dans le besoin et les assurés les plus vulnérables au Covid-19.

Les assureurs ont pris des engagements significatifs qui consistent à :

- **Apporter 400 millions d'euros au Fonds de solidarité** (contre 200 millions initialement envisagés) ;
- **Augmenter de 500 millions d'euros les reprises commerciales faites à leurs clients**, notamment via des diminutions de prime d'assurance ;
- **Investir 1,5 milliard d'euros pour les PME et ETI**, notamment dans le secteur de la santé, dans le cadre de fonds hébergés par la Caisse des dépôts et consignations.

En lien avec le ministère de l'économie et des finances, un groupe de travail avec les assureurs va être mis en place cette semaine pour réfléchir à la mise en place d'un dispositif ad hoc en cas de catastrophe sanitaire. Il rendra ses travaux d'ici fin juin.

Mme Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations déploie de nouvelles dispositions dans le cadre du plan d'urgence contre les violences conjugales :

- **Les points de contacts pour les victimes de violences sont multipliés** : pharmacies, points d'accompagnement dans les centres commerciaux, supports disponibles sur smartphone, alerte des forces de l'ordre au 114 par SMS ;
- La Secrétaire d'État mène une **opération d'information massive à destination des victimes de violences conjugales** avec les enseignes Monoprix, Franprix, Naturalia, Sarenza et C-Discount. Sur chaque ticket et facture figure désormais quelques lignes sur les outils de signalement de violences ;
- Pour mettre fin à la cohabitation avec le conjoint violent, **20 000 nuitées supplémentaires d'hébergement sont financées**. Certaines de ses places sont ouvertes aux auteurs de violences, permettant à la victime de conserver le domicile ;
- Depuis le 6 avril dernier, **un numéro vert a été créé : 0801 901 911** afin de prendre en charge les auteurs de violences conjugales et d'éviter les passages à l'acte ;
- **Pour lutter contre le phénomène « Fichu »**, par lequel des jeunes filles voient leurs photos intimes être exposées sur Snapchat, le Ministère a procédé à une cinquantaine de signalements de comptes harceleurs. Snapchat s'est engagé à créer des contenus pédagogiques et une chaîne spécifique contre le harcèlement et le revenge porn ;
- **Des mères isolées ont relaté être stigmatisées et se voir refuser l'entrée des magasins quand elles sont avec leurs enfants. Ce refus ne fait pas partie des dispositions édictées par le Gouvernement**. Ces situations peuvent être signalées à l'adresse suivante : dgcs-coursesparentsisolés@social.gouv.fr ;
- Suite à la demande des professionnels et à la saisine de la Haute autorité de santé, les dispositions nécessaires ont été prises pour **allonger le délai d'IVG médicamenteuse en ville de 7 à 9 semaines**, afin qu'aucune femme qui souhaite interrompre sa grossesse pendant le confinement n'en soit empêchée et que cela puisse intervenir par téléconsultation.

M. Didier GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, s'est entretenu avec le Commissaire européen Janusz WOJCIECHOWSKI pour renouveler sa demande de mise en place urgente des mesures de gestion de marché dans un contexte où la situation de certains marchés agricoles se dégrade rapidement.

- Il a notamment rappelé la demande portée par plusieurs États membres de l'Union Européenne de déclencher très rapidement le stockage privé dans le secteur des produits laitiers et des viandes bovines, caprines et de veau ; et l'activation des mesures de marché pour le secteur des fruits et légumes ;
- Il a aussi rappelé la situation très grave pour la profession horticole, ainsi que pour la filière viticole pour laquelle les effets de la crise viennent s'ajouter à ceux induits par la mise en place des droits à l'importation aux États-Unis ;
- En ce qui concerne la gestion des aides de la PAC, le Ministre a demandé au Commissaire Européen d'aller plus loin dans les flexibilités offertes aux États membres et aux Régions pour la mise en œuvre des contrôles sur place.

Une plateforme d'écoute téléphonique est déployée en région PACA pour apporter un soutien psychologique à tous face au COVID-19.



Avec plusieurs collègues députés de la majorité, j'ai co-signé un courrier à l'attention de M. Julien DENORMANDIE, Ministre de la Ville et du Logement, **au sujet des conséquences de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020** portant adaptation des procédures de délivrance, d'exécution et de contrôle des autorisations d'urbanisme.

Cette ordonnance a notamment pour but la suspension du délai d'instruction des permis de construire et d'aménager pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire et du mois suivant sa fin. Or des possibilités alternatives pourraient éviter l'obstruction des circuits administratifs pointée du doigt par les acteurs de l'immobilier et du bâtiment, c'est l'objectif de la lettre de saisine transmise au Ministre.

Bien que sa permanence parlementaire et son bureau parisien soient fermés jusqu'à nouvel ordre, Alexandra VALETTA-ARDISSON rappelle que son équipe parlementaire est en télétravail et continue de répondre à vos sollicitations.

Pour nous contacter par mail : alexandra.ardisson@assemblee-nationale.fr

Pour nous téléphoner : 01.40.63.04.06 ou 04.93.16.24.03

Pour suivre notre actualité :



alexandra-valetta-ardisson.fr

Alexandra VALETTA-ARDISSON
Députée La République En Marche des Alpes-Maritimes

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades